

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

APRÈS LA BATAILLE

On verra plus loin que la grande majorité des conseils généraux ont félicité le ministère de son énergie et de sa franchise.

M. Jules Lemaitre et M. Piou ont donc parfaitement réussi dans leurs tentatives d'intimidation. Leur idée de pétitionner en masse et de remettre ces pétitions au président du conseil de chaque département, était une idée folle, ce qu'on appelle vulgairement une gaffe. J'espère qu'ils en sont aujourd'hui convaincus. Mais croyez bien, toutefois, qu'ils n'ont pas épuisé leur réserve.

Epaulés par Coppée, cet aigle, et Drumont, ce canard, ils recommandent maintenant le refus de l'impôt. C'est grotesque. Ils ne voient donc pas que la France se rit d'eux, qu'elle n'a pas la moindre envie de lever même le petit doigt pour les congrégations rebelles à la loi, et qu'elle assiste imperturbable, sinon amusée, à la comédie que lui donnent les cléricaux en désarroi, auxquels elle ne souhaite qu'une chose, et de très bon cœur, à savoir : la correction sévère que mérite leur attitude de révolte.

Le refus de l'impôt ! Mais on a fort justement écrit que tout citoyen qui refusait l'impôt se mettait hors du pacte social et que le gouvernement se trouvait dès lors fondé à lui retirer la protection que paie l'impôt. Mais sans aller si loin, je ne vois pas ces bons réactionnaires s'exposant à la saisie de leurs meubles et immeubles, pour appuyer leurs protestations. Ils sont trop fumistes pour cela. C'est bon pour un Zola de se laisser vendre pour la défense d'une cause qu'il croit juste ; c'était bon pour les républicains de l'Empire et avant, de la Révolution, de risquer leur vie et leur liberté pour le succès ou simplement le progrès de leurs idées, mais les veules et jouisseurs réactionnaires de nos jours tenter un effort pareil ! Jamais de la vie. Ils veulent bien manifester au bas de pétitions, sur des « listes rouges », que le vent emporte, mais à cela se borne leur héroïsme. Vous verrez que l'impôt sera payé par tout le monde, à commencer par MM. Piou, Coppée, J. Lemaitre et Drumont. Ils ne prêchent que de paroles, ceux-là, mais pas d'exemples. C'est moins dangereux.

Voyez-les plutôt. M. de Chamillard, sénateur du Finistère, qui fut sur la brèche, comme les de Mun, les Gayraud, les Cuverville, pour capituler, n'a pas eu sitôt vu les derniers scellés, qu'il est parti en villégiature pour Aix-les-Bains, d'où il écrit une lettre au *Matin* pour affirmer son républicanisme. Pendant ce temps, les Bretons qu'il a excités, raccomodent avec des ficelles et des clous leurs charrettes défoncées, et pansent, tous seuls, les bosses qu'ils se sont faites. M. de Chamillard est aux eaux ; M. Jules Lemaitre est aux bains de mer, M. l'abbé Gayraud, après le Conseil général, fera une cure de montagne et M. de Cuverville invoquera Saint-Michel, sur les plages mondaines où l'on joue aux petits chevaux. Et les nobles dames qui manifestèrent si véhémentement

certain dimanche, consolent-elles les bonnes sœurs ? Elles font des *rallye-paper* à Dieppe, bostonnent à Trouville, flirtent à Etretat.

Le pape et les évêques, avec la majorité du clergé séculier, n'ont rien dit, n'ont rien fait, se sont tenus cois. Ils savaient trop que le gouvernement était dans son droit absolu et que c'était les congrégations récalcitrantes qui étaient dans leur tort. La minorité catholique pratiquante du pays l'a bien compris et n'a pas bougé davantage. Elle a laissé la gloire des capitulations, l'héroïsme des jets de purin, à ceux qui pensaient pêcher dans ces eaux troubles les bénéfices d'une popularité momentanée, et elle a gardé leur neutralité prudente. Ces gens se sont dit que, des bretons quotidiennement abreuvés d'eau-de-vie, les phases des Coppée et des Lemaitre, les refus d'obéissance de deux officiers chouans qu'on reverra, sans doute, au Palais Bourbon, ne constituent pas un mouvement populaire et qu'il faut se tenir à carreau, quand on ne veut pas être le dindon de la farce. Croyez-moi, Messieurs de la P. F. ce n'est pas encore demain qu'on refusera de payer l'impôt !
C. R.

UN AVEU

On lit dans l'*Autorité*, sous la signature de M. Paul de Cassagnac :

Des politiciens de Paris, comme Jules Lemaitre, et qui ne seront jamais que des littérateurs, avaient proposé les protestations des conseils généraux.

Nous avions haussé les épaules, objectant que nous sommes loin d'être les maîtres au sein des assemblées départementales, et que le système préconisé allait être infailliblement retourné contre nous.

C'était donner des verges pour nous faire battre.

Ça n'a pas manqué. Quarante et un conseils généraux ont voté des ordres du jour d'adhésion à la politique du gouvernement.

Dix conseils se sont exprimés plus ou moins timidement, soit en faveur de la liberté d'enseignement, soit en faveur de la réouverture des écoles, après autorisation demandée.

Les autres conseils généraux se sont retranchés derrière la question préalable.

De telle façon que tout cela se borne à une défaite très accentuée, à 10 conseils généraux favorables sur 56 !

C'est dur, mais c'est franc !

Depuis que M. de Cassagnac a écrit, de nouveaux conseils généraux ont voté l'ordre du jour, de sorte que c'est 55 qu'il faut lire et non 41.

Le commandant Le Roy-Ladurie

Après le colonel de St-Rémy, le commandant Le Roy Ladurie refuse de prêter main forte aux autorités civiles dans l'exécution des décrets à Douarmez.

Le *Quercinois* relate cet incident et dit que ce refus d'obéissance, ce manquement à la discipline a produit une forte émotion.

Il s'agit de savoir dans quel camp cette émotion a été produite.

Est-ce chez les réactionnaires ? Est-ce chez les républicains ?

Pour nous l'émotion que nous avons ressentie en lisant cet incident a été des plus vives car nous nous sommes demandé si ce refus d'obéissance du commandant Le Roy-Ladurie n'aurait pas eu lieu aussi bien de-

vant l'ennemi que devant les congréganistes rebelles.

Car c'est contre le gouvernement actuel que s'élèvent ces officiers de parade, ces soldats indisciplinés. Ils manifestent contre la République ! L'épuration s'impose.

Au Transvaal

Les généraux boers en Europe

Voici paraît-il les questions qui auraient été discutées par les généraux boers avec M. Krüger et les délégués du Transvaal et de l'Orange à Utrecht et à la Haye.

Les délégués boers, dit une note, et les autres réfugiés, demandent la restitution de leurs propriétés privées et le droit de retourner dans l'Afrique du Sud. Les généraux appuieront ces demandes, et il est possible qu'ils ne consentent à coopérer avec les autorités anglaises, qu'à la condition que l'on s'y conforme ; cependant, aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet.

On ne s'est guère préoccupé de la situation future de M. Krüger, ce dernier s'étant abstenu d'exercer la moindre pression auprès des généraux. M. Krüger leur a déclaré, en effet, au cours de l'entrevue qu'il a eue avec les généraux, qu'il est désireux de demeurer en Hollande, et qu'il préfère ne pas retourner en Afrique du Sud.

Dans la conférence tenue à La Haye, la discussion a porté sur les dispositions à prendre relativement au voyage en Europe et en Amérique que comptent faire les généraux boers ; il a été décidé de ne pas prendre de dispositions définitives avant que les généraux ne soient de retour de Londres. En attendant, il a été convenu que non seulement les généraux, mais aussi les délégués et M. Reitz, ancien secrétaire d'Etat du Transvaal, feront des conférences dans les diverses localités qu'ils doivent visiter en Europe et en Amérique.

Ajoutons que la question principale, actuellement, paraît être celle de la lutte pour la défense de la langue boer-hollandaise dans l'Afrique du sud, ainsi que cela se passe toujours pour les nationalités absorbées malgré elles. Une importante discussion a eu lieu à ce sujet au congrès néerlandais de Courtrai.

INFORMATIONS

M. Pelletan à Rochefort

Le ministre de la marine a assisté dimanche à un banquet de quatre cents couverts qui lui a été offert par le Comité radical.

Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés.

Le ministre a parlé le dernier.

« J'ai du sang de Saintongeais dans les veines, a-t-il dit tout d'abord ; je n'oublierai pas mon pays d'origine. »

Parlant de l'armée, le ministre dit :

« Nous voulons une armée qui fasse corps avec la nation ; une armée imbue de l'esprit national. La discipline militaire doit être sévère et inexorable pour tous. Cette discipline sera une garantie pour le soldat contre les abus volontaires. »

Le ministre parle ensuite des ennemis de la République et de l'union des républicains. Il s'étend sur l'application de la loi aux congrégations, puis il aborde la question de l'enseignement et déclare que la loi Falloux doit être abrogée.

M. Pelletan rend hommage à la fermeté du président du Conseil, et ajoute que ceux

qui combattent le gouvernement sont des adversaires de la République, mais que le bloc républicain est formé aujourd'hui comme au Seize-Mai.

Le discours du ministre de la marine est salué par de nombreux applaudissements.

L'assemblée se sépare ensuite à onze heures et demie, aux cris de : « Vive la République ! Vive Pelletan ! »

M. Doumergue dans le Gard

M. Gaston Doumergue, ministre des colonies, a passé la journée de dimanche à Aiguesvives (Gard), sa ville natale. La réception, toute familiale, a été aussi très enthousiaste. Un banquet, qui a réuni plus de 300 convives, a été donné en l'honneur du ministre. Après divers toasts, M. Doumergue a rappelé que, malgré tous les efforts de la réaction, le suffrage universel a, aux dernières élections, envoyé à la Chambre une majorité républicaine plus forte que les précédentes, plus unie, plus décidée à faire marcher la République dans sa voie naturelle.

Parlant du président du conseil il a fait l'éloge de son caractère énergique, de la fermeté de ses convictions et dit qu'il assurera le triomphe de l'esprit laïque.

« Si la loi de défense sociale que nous avons su faire respecter par les congrégations généralement peu habituées à respecter les lois, n'avait pas la rigueur apparente d'autres lois faites dans le même sens, elle a eu tout au moins le mérite de ne pas être inscrite dans le Code pour la forme. »

« Nous l'avons appliquée, mais sans haine sans esprit de secte nous n'avons pas attaqué la liberté, mais seulement ceux qui réclament la liberté pour rétablir la servitude. Demain nous pourrions disparaître, mais nous aurons au moins la satisfaction d'avoir montré à nos successeurs la voie qu'ils doivent suivre pour mettre une barrière aux empiètements des congrégations en lutte constante contre l'émancipation des esprits. »

L'opinion des Conseils généraux

Les assemblées départementales se sont toutes prononcées sur l'application de la loi aux écoles congréganistes.

Quatre-vingts conseils généraux, ont seuls pu faire connaître leur opinion. Les six autres ayant renvoyé leurs délibérations à plus tard. Or, les pointages les plus minutieux montrent que le nombre de ces conseils ayant voté au cabinet Combes des ordres du jour formels d'application et de confiance, s'élève à 48. Ces 48 conseils sont ceux des départements suivants :

Ain, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardennes, Aude, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Lot, Lozère, Marne, Haute-Marne, Nièvre, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Somme, Tarn, Vaucluse, Haute-Vienne, Yonne.

A ces 48 conseils généraux, il importe d'en ajouter 7 qui ont également manifesté leur approbation sous forme négative, c'est-à-dire en repoussant par la question préalable les vœux de la droite. Ces Conseils sont ceux de l'Ardèche, du Calvados, de l'Indre, des Landes, du Pas-de-Calais, des Deux-Sèvres et de la Vienne. En ce qui concerne le Pas-de-Calais, ses représentants cantonaux ont émis un vœu affirmant la suprématie de

l'autorité civile et n'admettant la liberté de l'enseignement que sous garantie d'un contrôle sérieux exercé sur les établissements libres.

Donc, en tout, 55 conseils qui se sont prononcés en somme contre les prétentions des congrégations.

Voilà à coup sûr une majorité imposante. En regard de cette majorité, les amis des congréganistes, ne peuvent se prévaloir que de l'avis de 21 assemblées départementales, qui sont celles des départements que voici : Aisne, Aube, Aveyron, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Nord, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Vendée, Vosges.

Enfin, il y a quatre départements douteux : l'Eure et la Haute-Loire, où la question préalable a été opposée aux vœux de droite comme à ceux de gauche; l'Oise, où le conseil général s'est trouvé divisé en deux parties égales; enfin, le Lot-et-Garonne, où fut voté un ordre du jour panaché qui exprimait néanmoins des félicitations au gouvernement pour son œuvre de défense républicaine.

Une dernière observation : dans plusieurs départements, ceux notamment du Nord et de la Seine-Inférieure, dont les conseils généraux ont accusé des majorités de droite, les conseils municipaux de villes importantes telles que Tourcoing et le Havre ont tenu, en manière de protestation, à voter des félicitations à M. Combes pour l'énergie républicaine dont il a fait preuve.

Election au Conseil général.

Voici les résultats de l'élection de dimanche dernier dans le canton de Galan (Hautes-Pyrénées).

M. Louis Castets, radical-socialiste, 655 voix (élu) M. Porterie, républicain libéral, 519.

Mort d'un Sénateur

On annonce la mort de M. Caduc, sénateur républicain de la Gironde.

M. Caduc était né en 1818; il fut élu député de la Gironde en 1872, 1879 et 1881. Il représentait ce département au Sénat depuis 1883.

Dans l'armée !

LE CAS DU COMMANDANT DE LALAUBIE

Le *Gaulois* reçoit de Nantes les détails suivants sur l'incident Delolm de Lalaubie :

« Il y a huit jours environ, le chef d'escadron breveté d'artillerie Delolm de Lalaubie, attaché à l'état-major du 11^e corps était prié de prendre en mains le dossier de l'affaire du lieutenant-colonel de Saint-Rémy, afin d'examiner ce dossier et de faire un rapport préliminaire à l'autorité compétente.

» Avec beaucoup de douceur, mais aussi avec une grande fermeté, le commandant déclara qu'il ne lui était pas possible de prendre connaissance du dossier en question, ses sentiments chrétiens ne lui permettant pas de s'occuper à un titre quelconque d'une pareille affaire.

» Aussitôt après cette déclaration, le commandant formula une demande de congé, en attendant la liquidation de sa pension de retraite.

— L'esprit est décidément excellent dans l'armée !

Monument Villebois-Mareuil

Dimanche a eu lieu à Montaigu (Vendée) l'inauguration d'une statue élevée à la mémoire de Villebois-Mareuil.

Le voyage éventuel du roi d'Italie en France

Le *Mémorial diplomatique* dit que dans les Cercles politiques de Vienne on prétend que le voyage du roi d'Italie à Paris aura lieu au commencement de l'hiver prochain. Il aurait le même but que celui à Péterhof et à Berlin.

Le roi sera accompagné de la reine, du ministre des affaires étrangères et du président du conseil. Il viendra probablement à bord d'une escadre, sous le commandement du duc de Gênes. Le débarquement aurait lieu à Brest.

Explosion d'une locomobile. — Trois morts. — Dix blessés.

Un terrible accident vient de se produire au bourg de Gahard, à dix huit kilomètres de Rennes, dans une ferme appartenant

au maire de la localité, M. Morin, et exploitée par le fermier Brière.

Une locomobile a éclaté, trois personnes ont été tuées, dix blessées; on ignore encore à quelles causes est dû ce terrible accident.

CHRONIQUE LOCALE CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du samedi 23 août (fin)

Nous avons, dès samedi soir, publié le compte rendu de la plus grande partie de la séance. La fin n'a offert aucun intérêt. Dans l'espoir de clore la session, nos conseillers votaient rapidement et sans discussion les divers articles du budget.

Vers 5 h. 1/2, cependant, l'assemblée départementale comprit qu'elle ne pouvait terminer ses travaux, une question importante : celle des cantonniers, restant à discuter. Elle s'est donc ajournée au 2 septembre :

Voici le compte-rendu de la fin de la séance :

Pensions aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Modification au règlement. — Le Conseil abaisse le minimum des pensions départementales à 50 fr. et porte le maximum à 120 fr.

Le chapitre 7 (aliénés), 117,000 francs est adopté.

Assistance médicale gratuite (dépense de 1903). Fixation de la dépense totale et des contingents incombant aux communes : 57,000 francs. — Adopté.

Chapitre 8 (assistance et hygiène publiques). — En présence de ce qui s'est passé, ces jours derniers, à la colonie d'Arnis, le Conseil réduit à 200 fr. la somme de 1,080 fr. portée à l'article 4 (entretien de six boursiers à l'orphelinat agricole d'Arnis).

L'article 14 (secours aux maisons de la Miséricorde de Cahors, de Figeac et de Gourdon, s'élevant à 300 francs, est supprimé).

Sont également supprimés : 50 francs accordés à la maison de la Miséricorde de Saint-Michel-de-Bannières.

Les articles 16 (subvention à l'œuvre de protection des engagés volontaires élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle); 17 (subvention à la Société générale de patronage des libérés, à Paris); 18 (subvention à l'Union française pour le sauvetage de l'enfance); 20 (bureau d'assistance judiciaire), s'élevant ensemble à 300, sont supprimés.

En conséquence, ce chapitre, qui était de 98,666 francs, se trouve réduit à 95,361 francs. Chemin de grande communication numéro 7, de Vers à Pélacoy. Projet d'adoucissement des pentes sur une partie de cette voie. — Ajourné.

M. Roques, rapporteur de la commission des finances, fait les rapports suivants :

Commune d'Albas. Elargissement du chemin de grande communication numéro 8, dans la traverse de la Rivière-Haute, 1200 fr. — Adopté.

Chemin de grande communication numéro 20, de Martel à Meyssac. Construction d'un aqueduc, 240 fr. — Adopté.

Chemin de grande communication numéro 33, de Cahors à Figeac. Instance Jean Ausset, de Saint-Martin-Labouval, 614 fr. — Adopté.

Chemin de grande communication numéro 36, de Catus à Belvèze par Montcuq; traverse de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, fixations des alignements. — Adopté.

Caserne de gendarmerie de Lalbenque, revêtement du bail à loyer. — Adopté.

Chemin vicinal ordinaire numéro 8, de Pradines à Flottes. Dépense supplémentaire, 194 fr. — Adopté.

Commune de Maxou. — Augmentation des dépenses, complément de la part contributive du département, 189 francs. — Adopté.

Elargissement dans la traverse de Dégagnac, 2,000 francs. — Adopté.

Acte est donné du dépôt du rapport de l'asile de Leyme.

Associations agricoles. Demande de subventions sur les fonds de l'Etat pour l'année 1903. — Adopté.

Les différents taux de la cote personnelle sont fixés à 1 fr. 50, 1 fr. 80, 2 fr. 10, 2 fr. 25, 2 fr. 40 et 3 fr.

Une demande de création de bourse, faite par M. Vayssières, directeur du cours complémentaire de Puy-l'Évêque, est ajournée avec regret, faute de fonds.

Un crédit de 81 francs en faveur du greffier du tribunal de première instance de Cahors est voté.

Le chapitre 6 (enfants assistés, maltraités et moralement abandonnés), 51,000 francs, est adopté.

Une demande de la commune de Nozac, tendant à s'appeler Nozac-Anglars est adoptée.

Sur la proposition de M. Costes, rapporteur de la commission des finances, le Conseil adopte : 1. chapitre 16, dépenses diverses, 113,787 fr. 39; 2. chapitre 10, archives départementales, 2,300 francs; 3. chapitre 17, dépenses facultatives des exercices antérieurs, 27,145 fr. 80.

Une somme de 4,000 francs, pour travaux de réfection à des ponts suspendus, est votée.

M. le préfet est autorisé à accepter le legs Jeauffreau-Lacroze de 10,000 francs et à soutenir le procès intenté par la famille.

Un vœu tendant au maintien d'une ferme-école est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à cinq heures et demie. La continuation de la session d'août est renvoyée au mardi 2 septembre, à dix heures du matin.

Les Manœuvres des 16^e et 17^e corps

On annonce que le général de Négrier, assistera à une partie des manœuvres des 16^e et 17^e corps.

Il arrivera à Castelnaudary le 29 août et repartira le 1^{er} septembre à 10 heures du soir se rendant à Royan.

D'autre part, c'est à Villefranche que le vice-président du conseil supérieur de la guerre, directeur des manœuvres, établira son quartier général.

Il arrivera dans la matinée du mardi, 2 septembre.

Création d'un service d'automobiles

Beaucoup de nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'une société par actions vient d'être fondée à l'effet de créer, entre Castel-franc et Sarlat, un service public de voitures et de camions automobiles, comportant 2 départs et 2 arrivées par jour, pour assurer, dans cette importante région, si mal desservie, le transport des voyageurs et des marchandises.

L'itinéraire adopté dans le département du Lot serait le suivant : Castel-franc, les Junies, Lherm, Les Arques, Cazals — Vallée de la Masse — et Salviac. On entrerait ensuite dans le département de la Dordogne en desservant Saint-Martial, Domme et Sarlat.

Le service dont il s'agit sera probablement inauguré le 1^{er} novembre prochain.

En applaudissant à cette heureuse innovation, on ne peut que souhaiter ardemment que pareille tentative soit faite sur divers points de notre département, où semblable service paraît des plus justifiés.

Une indiscretion nous permet, d'ailleurs, d'ajouter qu'on entrevoit déjà la possibilité prochaine de prolonger le trajet Sarlat-Castel-franc vers Montcuq, Lauzerte et Moissac.

Contributions directes

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1903 pour le surnumériat des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du directeur de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Le registre d'inscription sera irrévocablement clos le 30 novembre 1902.

CAHORS

La Session du Conseil Général

Après une semaine de longs et importants travaux, le Conseil général s'est ajourné au 2 septembre pour la continuation de la session.

Les affaires soumises à notre Assemblée départementale étaient nombreuses. Près de deux cents dossiers étaient présentés par l'Administration préfectorale à son examen. D'autre part, de leur initiative personnelle, des conseillers ont soulevé des questions du plus grave intérêt, aussi bien touchant les finances, les travaux publics et l'organisation administrative de notre département, que de nature à préciser la conduite politique et les aspirations des mandataires de nos cantons, par conséquent les populations elles-mêmes et à donner impulsion et direction à la politique départementale et à la politique du gouvernement républicain.

Les conseillers généraux ont plus que personne autorité pour faire connaître les scrupuleuses volontés du pays. Ils sont plus directement en contact avec les populations, plus rapprochés des électeurs, ils entendent quotidiennement leurs doléances. Elles sont les leurs, la plupart du temps. Ils sont plus qualifiés encore que nos représentants au Parlement pour faire connaître les besoins et les désirs du pays,

pour présenter en un mot les cahiers des populations. On parle souvent de l'opinion publique, les Conseils généraux en sont la plus fidèle expression, la plus autorisée, exempte de toute passion, de toute compromission, de tout entraînement momentané. C'est en quoi les discussions, les délibérations et les votes des Conseils généraux et en particulier du Conseil général du Lot, ont une considérable importance. D'une manière générale, plus direct est le contrôle de l'électeur sur l'élu, plus conforme à la volonté populaire sont les décisions prises par les mandataires au nom de leurs mandants. Il est bon dans notre démocratie que la tendance décentralisatrice s'accroisse. Les Conseils généraux ne sont pas seulement des assemblées d'enregistrement des actes préfectoraux. S'ils ne peuvent donner à toutes les idées qu'ils discutent, qu'ils reçoivent, une sanction obligatoire et légale, il est bon que ces idées soient mises au jour et agitées. Le gouvernement doit puiser là, à une source pure, les inspirations qui domineront la marche des affaires et la politique générale de la Nation.

Aussi bien, il ne convient pas au *Journal du Lot*, soucieux de maintenir au-dessus des questions de personne, qui faussent trop souvent l'esprit public, précocement avant tout de servir la cause républicaine et la démocratie du Lot, il ne lui convient pas de laisser passer la session du conseil général sans tirer les enseignements nombreux qui en découlent, sans en souligner les heureuses et importantes conséquences pour le présent et pour l'avenir.

Notre conseil général s'est, en effet, élevé cette année, plus peut-être que jamais, au dessus de sa besogne ordinaire. La session n'a pas, comme d'usage, pu être close le samedi soir, et cela a troublé, il faut le constater, les habitudes de certains. Mais est-ce à dire que le temps ait été perdu? Loin de là.

L'accusation ne manquera pas d'être portée. Mais par qui?

Par ceux-là qui, endormis dans la tradition, voient avec quelque regret une suprématie qu'ils croyaient, leur revenir de droit, — de droit d'ainesse ou de droit d'héritage? — ébranlée dans sa confiance quiétude, par le souci qui s'est manifesté non douteux, parmi les conseillers généraux, de voir clair dans les affaires départementales et d'obéir en même temps à la poussée démocratique.

Chacun a eu l'occasion de prendre sa part de responsabilité; les uns ont su, les autres ont dû la prendre.

On a beaucoup parlé affaires, et tandis que la commission des travaux publics examinait les questions ressortissant de sa compétence et préparait les améliorations des chemins réclamés par les communes et l'exécution des divers travaux départementaux en suspens depuis trop longtemps, la commission des finances examinait le budget départemental et s'efforçait de supprimer les dépenses inutiles, de diminuer les dépenses exagérées, de ménager les contribuables et d'appliquer les ressources départementales au meilleur usage possible.

Certes, cette Commission n'est pas au bout de ses peines; mais nous avons entendu quelques-uns de ses membres déclarer impérieusement nécessaire une étude spéciale du budget départemental en dehors des travaux ordinaires des sessions. Cette étude, aussi consciencieuse soit on, ne peut en être suffisamment approfondie dans une semaine, même par les plus habiles: l'expérience politique, surtout l'expérience des affaires ne s'acquiert pas du jour au lendemain. Le personnel du Conseil général s'est renouvelé et à d'anciens membres ont, depuis 4 ans, succédé des hommes jeunes, dont l'intelligence et l'activité seront et sont déjà un précieux appoint à l'expérience des conseillers rompus aux affaires publiques.

L'Assemblée a aussi fort utilement agité

des idées générales de philosophie politique et sociale, et si quelques pince-sans-rire ont pu s'étonner malicieusement que le Conseil général « se soit crû un petit Parlement », ils ont pu se rendre compte que les apprentis d'aujourd'hui pouvaient, sans trop d'effort, atteindre le haut vol de certains de nos législateurs.

Nous ne voulons, dans ce premier article, qu'indiquer les considérations très générales qu'on vient de lire et qui peuvent se résumer d'un mot : « Nos conseillers ont beaucoup et bien travaillé. »

Nous nous proposons de mettre en lumière, un à un, dans nos prochains numéros les faits importants de cette session et d'en faire les commentaires.

DISPENSES

Après l'orage du 30 juin qui avait ravagé si cruellement la plupart des communes des cantons de Montcuq, Luzech, Cahors et Saint-Géry, comprenant la malheureuse situation dans laquelle allaient se trouver les réservistes et territoriaux nécessaires de ces communes, M. Rey, notre honorable député, fit des démarches pressantes auprès du ministre de la guerre pour obtenir que ces réservistes et territoriaux fussent dispensés des périodes d'exercices auxquelles ils allaient être appelés.

M. André voulut bien promettre à M. Rey de tenir compte de l'intérêt qu'il portait à nos compatriotes.

Mais on était à quelques jours d'intervalle seulement du 18 août, date de la convocation, et aucun ordre n'était encore arrivé. M. Rey écrit de nouveau et il vient de recevoir la lettre qui suit... un peu tardive, peut-être à cause des incidents qui se sont passés au ministère.

Dans l'intervalle les dispenses si impatiemment attendues sont arrivées ; elles se montent au chiffre de 60.

Bien que tous ceux qui ont bénéficié de cette mesure soient avertis depuis plusieurs jours, nous croyons utile d'insérer la lettre du ministre, en remerciant M. Rey pour ses pressantes démarches.

MINISTÈRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
de la Guerre
CABINET CIVIL Paris, le 22 août 1902.
du Ministre N° 893

Monsieur le Député,

Vous avez appelé de nouveau mon intérêt sur la situation des réservistes et territoriaux appartenant aux cantons de Montcuq, Luzech, Cahors et Saint-Géry qui ont été éprouvés par l'ouragan du 30 juin dernier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'autorité militaire locale a été invitée à appliquer sans retard et dans la mesure la plus large les dispositions bienveillantes précédemment arrêtées pour le même objet.

Agrez, Monsieur le Député, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre de la Guerre,

Pour le ministre et par son ordre :

Le chef du Cabinet civil,

MOREL.

A LA « DEPÊCHE »

Nous lisons dans le n° du 24 août de la Dépêche :

ALBAS. — Premières félicitations. — Nous qui avons hardiment et loyalement combattu la candidature de notre jeune conseiller général, M. Pagès-Lechesne, nous méfiant de son passé et de ses attaches réactionnaires (c'est nous qui soulignons), tenons à le féliciter aujourd'hui pour l'acte de républicanisme qu'il vient d'accomplir, en faisant triompher (?!?!), au sein de notre assemblée départementale, son (?) vœu sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Que notre jeune compatriote, venu à la République, continue à marcher résolument dans la voie qu'il s'est tracée dans ses professions de foi, par des actes, tous les républicains ne peuvent que le féliciter, l'encourager et le secourir fermement.

Permettez-moi, mon cher confrère, d'appeler votre attention sur une rectification que vous reconnaîtrez sans doute nécessaire à la communication de votre correspondant d'Albas.

Cette communication qui chante les louanges de M. Pagès-Lechesne a pour titre : Premières félicitations !...

Souvenez-vous, mon cher confrère, que

ces félicitations ne sont pas les premières adressées par la Dépêche au nouveau conseiller général de Luzech.

Souvenez-vous que, même au temps où M. Pagès-Lechesne n'avait encore, — bien loin de là — accompli aucun acte de républicanisme,

que même au temps où les républicains avaient d'autant plus de raisons de se « méfier de son passé et de ses attaches réactionnaires », qu'il avait été élu conseiller général de Luzech contre notre ami radical Edmond Pagès, grâce aux réactionnaires du canton,

que même au temps où il n'était pas encore « venu à la République »,

la Dépêche avait déjà « encouragé » M. Pagès-Lechesne dans l'œuvre dangereuse de division du parti républicain, et l'avait secouru fermement.

Vous aviez prévu, objecterez-vous, la venue de M. Pagès-Lechesne à la République ?

A votre correspondant, comme jadis aux mages, il a fallu, en manière d'étoile, le premier acte, pour connaître la venue du Messie.

L'étoile n'a pas encore apparue aux peuples incrédules.

De vos prédictions, les républicains de notre département se méfient depuis quelque temps, et vos correspondants mêmes en manifestent d'heureux étonnements.

On finira par ne plus bien comprendre ; laissez-moi, mon cher confrère, vous signaler ce danger qui pourrait bientôt être funeste à votre légitime autorité, acquise par vos services autrefois si utiles au parti républicain du Lot.

Pour nous, nous envisagerons prochainement, en toute impartialité, le premier acte de républicanisme de M. Pagès-Lechesne.

Nous commenterons sans parti pris la discussion du Conseil général sur la dénonciation du Concordat.

Nous réservons jusque là nos félicitations à ceux qui ont fait preuve d'esprit politique et de sincères et anciennes convictions républicaines, et nos critiques à ceux qui ont montré leurs hésitations inexplicables... ou le bout de l'oreille !

Une question

Dans son numéro du 7 août le Quercinois se réjouissait des élections municipales de Marseille. On se souvient que la liste Chanut a battu la liste Flaissières.

Or M. Chanut est président du Conseil général des Bouches-du-Rhône et ce Conseil général vient de voter :

Une adresse de félicitations au ministère Combes ;

de renouveler un vœu en faveur de la suppression du budget des cultes et de la séparation des Eglises et de l'Etat, de la suppression de l'ambassade du Vatican, de la suppression absolue de toutes les congrégations religieuses, de l'impôt général et progressif sur le revenu.... etc.

Le Quercinois exalte-t-il toujours le succès de M. Chanut ? si oui, nous sommes — une fois n'est pas coutume — absolument d'accord avec lui, pour reconnaître que les Marseillais ont fait en M. Chanut un choix excellent.

Départ du 7^e aux manœuvres

Lundi matin, à 4 heures, le 7^e de ligne, renforcé d'un millier de réservistes, a quitté ses casernements de Cahors, pour se rendre dans la région toulousaine, effectuer les manœuvres d'armée, auxquelles prennent part les 16^e et 17^e corps et qui dureront jusqu'au 9 septembre au soir.

Le crime d'Orniac

Nous avons relaté dans un des derniers numéros du Journal du Lot, la découverte du corps d'un nommé Dournes, cultivateur, trouvé assassiné dans sa maison située à Orniac, canton de Lauzès.

Après une enquête habilement menée par le parquet de Cahors et la gendarmerie de Lauzès, les arrestations de deux individus, Dilhac et Pons, furent opérées.

Mais tandis que Pons était conduit à la prison de Cahors, Dilhac, trompant la surveillance du maréchal des logis, prit la fuite et ne put être rejoint.

D'actives recherches furent opérées, mais pendant 3 jours elles furent vaines.

Dimanche cependant, les gendarmes de la brigade de Gramat étant en tournée à Alviac, demandèrent à quelques habitants de cette commune si la présence d'un étranger au pays n'avait pas été constatée.

Un coiffeur fournit aussitôt les renseignements suivants :

Dans la matinée, un individu portant de longues moustaches était entré dans le magasin et avait demandé qu'on lui raccourcît les moustaches qu'il trouvait trop longues.

Le coiffeur fit ce que lui demandait ce client, mais celui-ci, trouvant que l'opération avait été mal faite, voulut être totalement rasé.

A ce récit, les gendarmes se mirent à la recherche de cet individu que l'on trouva dormant dans une grange.

Son signalement répondait à celui de l'assassin. L'arrestation fut immédiatement opérée.

Maintenu solidement, les mains attachées derrière le dos, Dilhac fut conduit à la prison de Gourdon où il fut écroué.

Ajoutons comme dernier renseignement que Dilhac errait depuis 3 jours dans le canton de Gramat et avait été vu à Miers.

Hier il a été conduit et écroué à la prison de Cahors.

Société Agricole et Industrielle du Lot

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS ET D'INSTRUMENTS AGRICOLES PERFECTIONNÉS, A GOURDON.

Une subvention de 3,300 francs a été accordée par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.

Concours de bestiaux pour les espèces bovine et porcine

Le 30 août 1902, jour de foire à Gourdon, tous les animaux destinés au concours de bestiaux, devront être rendus dans la cour de l'Ecole de garçons, avenue de Sarlat, à midi précis.

Les primes seront réparties ainsi qu'il suit :

Taureaux étalons

1 ^{re} Prime.....	170 fr.
2 ^e id.	140
3 ^e id.	120
4 ^e id.	90
5 ^e id.	80

Vaches pleines ou suitées

1 ^{re} Prime.....	120 fr.
2 ^e id.	100
3 ^e id.	80
4 ^e id.	60

Verrats

1 ^{re} Prime.....	50 fr.
2 ^e id.	40
3 ^e id.	30

Truies

1 ^{re} Prime.....	60 fr.
2 ^e id.	50
3 ^e id.	40
4 ^e id.	30
5 ^e id.	20

Instruments agricoles perfectionnés

Une somme de 100 francs sera accordée en plusieurs primes aux instruments agricoles perfectionnés et exposés lors du concours de bestiaux à Gourdon.

NOTA. — La Société fait remarquer que les dispositions du Programme des Primes générales qu'elle a publiées le 22 mai 1902 devront être rigoureusement observées.

Le Président de la Société,

Député du Lot,

Chevalier de la Légion d'honneur.

Dr REY.

CONCOURS DE VIGNOBLES EN 1902

Une somme de 500 francs sera distribuée en primes au nom du Gouvernement de la République.

Programme des primes proposées par la Société agricole et Industrielle dans sa séance du 16 Août 1902 et réservées exclusivement à l'arrondissement de Gourdon.

Vignes de 2 hectares et au-dessus

1^{er} prix : 100 fr. — 2^e prix : 80 fr.

Vignes de 50 ares à 2 hectares

1^{er} prix : 80 fr. — 2^e prix : 60 fr. — 3^e prix : 40 fr.

Vignes de 25 à 50 ares

1^{er} prix : 60 fr. — 2^e prix : 45 fr. — 3^e prix : 35 fr.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1^o Les concurrents aux primes de vignobles devront fournir, avant le 5 septembre 1902, un mémoire succinct et formuler leur demande avant cette époque ; ils devront indiquer, en outre, dans leur demande, le point précis où sont situés leurs vignobles, et la distance qui les sépare de la grande route ou de la gare la plus rapprochée.

2^o Ces primes sont réservées exclusivement aux vignobles de l'arrondissement de Gourdon.

Le Président de la Société,
Député du Lot,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Dr REY.

Vols

La nuit dernière, il a été volé deux bicyclettes complètes et une sans chaîne et sans pignon, chez M. Artigalas, mécanicien, boulevard Gambetta, 69.

La porte d'entrée était restée ouverte, mais la porte du magasin, qui était fermée, a été ouverte, probablement avec une fausse clef, parce qu'il n'y avait pas de trace d'effraction.

Il a été pris aussi trois ou quatre francs en monnaie de billon dans le comptoir dont le tiroir, peu solide, a été ouvert à l'aide d'une légère pesée.

Les voleurs n'ont laissé aucune trace pouvant servir à les découvrir.

Une enquête est ouverte.

La nuit dernière également, des malfaiteurs ont pénétré dans la salle du café Singou, près de la gare,

Un carreau de la devanture étant brisé, les voleurs ont passé la main par cette ouverture pour faire jouer une targette et ont ainsi pénétré à l'intérieur ; ils ont pris dans un tiroir non fermé à clef 3 francs en pièce, démonétisées et sont partis abandonnant le tiroir dans la rue.

Jusqu'à ce moment ces malfaiteurs sont encore inconnus.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 26 Août 1902

Publications de mariages

Baudet Pierre-Mathieu, charpentier, et Delpérier Catherine, robeuse.

Baudel Antoine, cultivateur, et Lestrade Delphine, sans profession.

Mariage

Marty Géraud-Jean-Joseph, commis de l'Inspection académique, et Ricard Jeanne-Marie, maîtresse au Collège de jeunes filles.

Décès

Goudoumèche Jeanne, sans profession, 16 ans, célibataire, rue Saint-Georges, 12.

ON DEMANDE

UN GARÇON DE BUREAU pour la Société d'Agriculture et le Syndicat agricole du Lot.

S'adresser au Président, à Saint-Denis-Catus (Lo').

ON DEMANDE

UN RÉGISSEUR

Marié, habitué avec sa femme aux travaux de l'agriculture.

S'adresser pour renseignements, au bureau du journal.

Arrondissement de Cahors

LE BOULVÉ. — Accident. — La femme Couaillac, du Pujol, commune du Boulvé, revenait de chercher de l'eau avec une barrique installée sur un charretton traîné par un cheval. Le charretton arrivant à un endroit très rapide, la femme Couaillac voulut passer derrière le véhicule pour le pousser. La barrique glissa et lui tomba sur un pied qui fut fortement endommagé.

Un médecin appelé en toute hâte lui prodigua les soins que nécessitait sa blessure.

On espère que la blessée en sera quitte avec quelques jours de repos.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience de vacations du 23 août.

Après une condamnation à 10 fr. d'amende pour pêche dans un endroit réservé, les affaires suivantes sont appelées : Auguste Gras, 54 ans ; Marie Soustre, épouse Gras, 44 ans, et Lucien Gras, tous les trois demeurant à Bretenoux, sont inculpés de coups et blessures. Le tribunal relaxe Auguste Gras et Marie Soustre, et condamne Lucien Gras à 25 fr. d'amende (loi Bérenger).

Justin Martignac, 43 ans cultivateur à Cornac, 4 mois de prison pour tentative de vol de récoltes et menaces verbales.

Hippolyte Menady, 61 ans, de Cardailiac 50 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

ESTAL. — Inauguration de la commune. — Dimanche 17 août avait lieu à Estal l'inauguration de la commune. Nous devons des félicitations à notre sympathique maire, M. Pradelle et à MM. les conseillers municipaux organisateurs du banquet d'inauguration dont le succès a été complet.

Nos honorables et excellents représentants M. le sénateur Pauliac et M. le député Vival ainsi que M. le sous-préfet de Figeac qui ont employé leur haute influence à la création de la commune d'Estal réclamée avec justice par les habitants, depuis fort longtemps, avaient tenu à nous honorer de leur présence.

Avant aussi répondu à l'invitation de M. le maire notre très estimé conseiller général, M. Boyer, et l'excellent M. Vernéjoul maire de Cornac. On remarquait encore à la table d'honneur M. le maire de Gagnac et la plupart des maires et des autorités du canton et des environs. Enfin 200 convives de la commune et des communes voisines avaient tenu à assister à cette fête vraiment démocratique.

Des paroles éloquentes et de circonstance ont été prononcées successivement par M. l'instituteur Pradelle et par MM. le sous-préfet, Vival, Pauliac, Vernéjoul, Boyer, etc. Tous ces discours ont été couverts d'unanimes applaudissements.

Le toast porté, selon l'usage, par M. le sous-préfet en l'honneur du Président de la République a été fort acclamé.

L'actif et intelligent concours que notre instituteur si dévoué, M. Pradelle, a prêté, sans mesure, dans les nombreuses démarches, motivées par l'érection de la commune, mérite hautement d'être signalé à cette occasion.

Nous ne terminerons pas ce petit compte-rendu sans noter que M. Vival a eu l'heureuse inspiration de présenter M. Vernéjoul maire de Cornac comme notre futur conseiller d'arrondissement.

Cette déclaration n'a pas eu simplement

l'approbation unanime mais elle a été accueillie par de vives et chaleureuses acclamations.

Enfin cette fête vraiment démocratique et agrémentée de morceaux de musique bien enlevés, n'a rien laissé à désirer.

Le repas servi dans un local bien décoré, par M. Lasbordes, maître d'hôtel à Estal a satisfait les plus difficiles : soit par le menu fort bien composé, soit par le service irréprochable. Félicitations méritées.

Arrondissement de Gourdon

SAINT-GERMAIN. — Foire. — Favorisée par un temps superbe, notre foire avait attiré beaucoup de monde. Nos forails étaient bondés de bœufs, brebis et agneaux. Aperçu de quelques prix :

Bœufs d'attelage, de 600 à 750 fr. la paire ; bœufs de boucherie, 30 à 32 fr. le quintal ; bouvillons, de 250 à 350 fr. la paire ; veaux de 0,80 à 0,90 le kilog. ; agneaux et brebis, maintien des foires précédentes ; poulets, 0,89 la livre ; canards, 0,60 la livre ; œufs, 0,60 à 0,70 la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de hausse s'accroît sur les fonds d'Etats qui sont l'objet de demandes très suivies aussi bien à terme qu'au comptant.

Le peu d'activité du marché se concentre sur ces valeurs et les autres profitent de ces bonnes dispositions.

Le 3 0/0 s'avance à 101,15 en hausse de 10 centimes.

Le 3 1/2 0/0 en gagne 12 à 101,52.

Le Crédit Foncier se traite à 731, le Comptoir National d'Escompte à 584, le Crédit Lyonnais progresse à 1084 et la Société Générale à 618.

Nos chemins sont en hausse : le Lyon à 1460, le Nord à 1875 et l'Orléans à 1540.

Le Suez à 3945 est ferme sans changement. Sauf les valeurs ottomanes sur lesquelles il s'est produit quelques réalisations, le Turc D à 28,85 la Banque Ottomane à 565, les autres fonds étrangers sont en hausse, l'Extérieure à 82,65, l'Italien à 102,55, le Portugais à 30,25 et le Russe 3 0/0 1891 à 88,75.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 28 août 1902.

V^o Nacla : Chronique. — Charles Montagne : La Sauce moyonnaise. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — M^o Stanislas Meunier : La Voisine (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mèrouvel : Bâtards ! (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karémina (suite). — Félicien Nacla : La Collection pratique (suite). — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2369 du 23 août 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Les Manifestations en Bretagne : Lesneven : Le Prêfet du Finistère prêche la conciliation. — Saint-Méen : L'Abbé Gayraud attend les trou-

pes sur le Calvaire. — Prise de la Barricade. — Douarnenez : Les Apôtres de la Conciliation : MM. Soubigou, l'Amiral de Cuverville, l'Abbé Gayraud. — La prise de l'Ecole par les Gendarmes. — Quimper : La Procession. — Carneau : La Foule acclame les Sœurs blanches.

Angleterre : La Revue des Coloniaux par Edouard VII. — Les Juifs russes molestés à New-York. — L'Exposition Pro-Boer de Scheveningue.

Les fêtes de Besançon : Arrivée des Ministres. — Le Monument et la statue de Victor Hugo. — Son Acte de naissance et la Maison où il est né. — Grand Concours International de Gymnastique : Le Campement. — Les Amis Gymnastes de la Maison-Carrée, d'Alger. — Le concours agricole.

A Bagnères-de-Bigorre : Le Buste de Ramond. Les Archives de France : Le Pavillon central. — Vestibule d'accès à la Salle de travail. Portrait de M. Dejean. — La poussière sur les routes. — Essais de goudronnage, à Monaco. — M. Dutuit : Son legs à la Ville de Paris. — M^le Vanda de Boncza. — M. de Bénigsen. — Le Théâtre du Peuple, à Bussang ; Représentation de « Macbeth ». — Courses de Deauville : L'Arrivée de Maximus. — Aux Arènes de Béziers : Représentation de « Parysatis ». — Le sergent Marius Eynard, recordman en athlétisme.

Beaux-Arts : Un Enlèvement, tableau de G. Thurner, Salon de 1902 (Gravures de H. Dochy). Roman illustré : L'Enjeu du Bonheur, par Poncevrez.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1551^e livraison (23 août 1902).

Nini la Fauvette, par Ernest Daudet. — Ce que le monde brûle de combustible, par Pierre de Mériel. — Une Vocation, par Augusta Latouche. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6^e.

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!

POUDRE DELABRE

D'AUBUSSON

Gourant : Pousse, Touz, Gourme. — Balle : Troisfr.

VENDEL, 1^{er} sur, NANTIS (S. 44)

GRAND PRIX (C^o V^o) Paris Exp. 1900.

Dép. MM. Castet, Fayret, Palames et tous ph^os

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1902

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq

ou moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leurs qualités d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera d'un mois.

Omnibus mis en vente par la C^o d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris. 1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris. 1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, ou Saucières ou Comberdode ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris. 1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Figeac, Neussargues, Garabit, Mende

Toulouse, ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse. 1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Le propriétaire-gérant : A. COUSLANT.

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXVII

L'Eldorado

Il ajouta qu'à cette heure il renaissait à l'espérance, qu'un sang nouveau coulait dans ses veines et qu'il comptait mener grand train dans Paris, avoir des voitures splendides et des gens couverts d'une livrée vert et or qui seraient enviés par tous les hommes à la mode, si bien que chacun crierait sur son passage :

— Place, place au haut baron de Hauteroche !

Le marin qui écoutait ces divagations ne put s'empêcher de rire tandis que les autres camarades du baron regardaient le gentilhomme avec stupéfaction. Cette froideur rappela le baron à la réalité. Il adressa un sourire de mépris au marin d'Ostende et dit d'un ton glacial :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Pardon, Messieurs. Je songeais à l'avenir. C'est peut-être une illusion de ma part qui peut cependant devenir une réalité.

— Allons pas de verbiage, s'écria Pardoes, camarades, au travail ! Chaque heure représente peut-être 40.000 francs pour chacun de nous.

Les mineurs suivirent leur collègue au bord du courant d'eau, relevant leurs pantalons au-dessus du genou, se mirent bravement à l'eau, qui était glaciale, ce qui les rendait peu propres au travail, et les faisait trembler de tous les membres. Mais la soif de l'or était si grande chez eux qu'ils bravaient cette sensation désagréable. Ils avançaient ainsi au milieu de l'eau, ramassant de ci, de là, des cailloux et des débris de rochers. Mais ce travail ne dura pas longtemps, car la sensation du froid engourdisait leurs membres, et ils se virent forcés l'un après l'autre de sortir de l'eau, déclarant que l'homme le plus robuste ne pourrait pas supporter plus de cinq minutes cette température glaciale. Cela n'avait du reste rien de fort étonnant, car l'eau était mêlée de neige fondue, descendant des pics de la Sierra-Nevada, où le soleil fond rarement la glace.

Pardoes, qui éprouvait un certain désappointement par cet empêchement forcé, conseilla à ses amis de retourner vers le trou, afin d'en tirer le plus d'or possible.

— C'est de la folie, répliqua Pardoes. Nous avons la certitude de posséder chacun au moins 100.000 francs et nous serions alors forcés de porter 24 livres d'or sur notre dos.

Raisonnez donc, l'ami, avec bon sens, et supposons qu'à un certain moment nous soyons attaqués par des coureurs des bois ou des sauvages aborigènes, ils nous tueraient et emporteraient notre fortune. Soyons plus sages, plus rusés. Je suis d'avis de faire un trou dans la terre ou de chercher un creux de rocher à peu de distance de notre tente ; là nous enfouirons tout ce que nous avons trouvé et ce que nous recueillerons ensuite. Quiconque voudrait prendre un peu de ce trésor commun, ou même aller le contempler seul, serait immédiatement tué comme un traître. Bien plus, celui qui chercherait à excuser et à sauver le coupable deviendrait son complice et subirait le même sort. De ces mesures sévères dépend la sûreté commune. Nous devrions les accepter comme une loi ; c'est chose plus importante que vous ne le pensez.

Le matelot murmura bien encore quelque peu, mais il fallut céder à la volonté de ses camarades.

Dès que leur acceptation eut été conclue, tous se glissèrent sous la tente et allèrent se coucher.

XXVIII

Le Puits

L'aube pointait à peine à l'horizon que déjà les mineurs étaient debout. Ils s'étaient sentis agités toute la nuit, car ils rêvaient à la certitude qu'ils avaient d'être bientôt à la tête d'une grosse fortune, aussi leurs yeux étaient-ils rouges, leur allure chancelante et leurs bras endoloris. Dès qu'ils eurent déjeuné, ils

se chauffèrent à un grand feu et se rendirent à l'ouvrage.

Leur premier soin fut de chercher une cachette pour y amonceler leur trésor : ils découvrirent à peu de distance de leur tente une cavité placée sous une masse de rochers, dont l'entrée était à peine assez large pour y passer la main, mais dont le fond se composait d'une cavité d'un mètre environ.

Pardoes et ses amis, apportèrent dans cette cachette tout l'or récolté et l'on rappela à ce moment la loi commune acceptée par tous. Cela fait, le Bruxellois se dirigea vers le bassin aux pépites d'or et, après avoir examiné l'eau pendant un instant, il dit à ses amis :

— J'ai songé à ce que je vais vous dire, la nuit dernière. L'eau qui tombe de cette chute, détache dans sa course des pierres contenant de l'or et les broie de façon à détacher le précieux métal. Pendant la saison des pluies cette opération est plus fructueuse, c'est pour cela que la matière est dispersée de toutes parts dans le lit du torrent. Je prouve ce que j'avance en vous rappelant que nous avons fait des découvertes importantes dans les rochers et entre les cailloux qui ont conservé l'or justement où nous l'avons trouvé. Je crois donc que si nous pouvions parvenir au fond de ce puits rempli d'eau, nous y découvririons une masse d'or.

(A suivre)